

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Tombé

AMENDEMENT

N ° DN155

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 34

A l'alinéa 11, remplacer les mots : « exigés par » par les mots : « nécessités par les exigences de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.